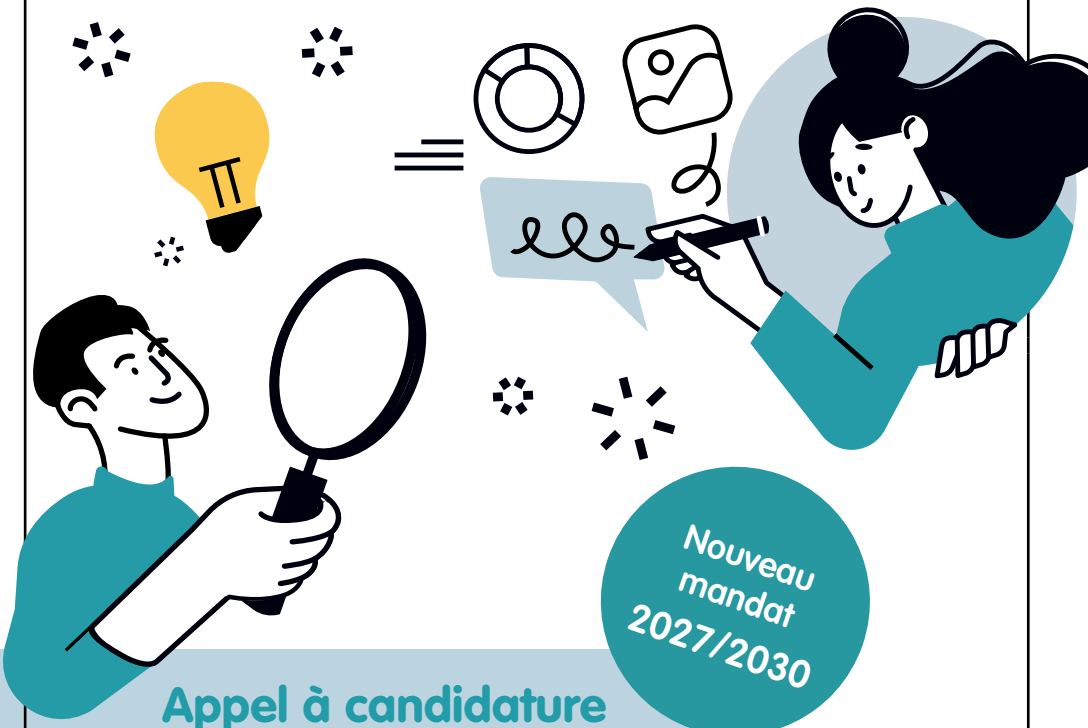
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
LAMBALLE TERRE & MER

CONTRIBUEZ À L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE !

REJOIGNEZ L'ASSEMBLÉE CITOYENNE
DE LAMBALLE TERRE & MER



Nouveau mandat 2027/2030

Appel à candidature

jusqu'au 30 novembre 2026

lamballe-terre-mer.bzh

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
LAMBALLE TERRE & MER

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, UNE STRUCTURE INDÉPENDANTE POUR AGIR ENSEMBLE



C'EST QUOI ?

Le Conseil de Développement est l'assemblée consultative de l'agglomération de Lamballe Terre & Mer. Il rassemble des femmes et des hommes qui y habitent, ou qui représentent des structures qui sont actives localement (associations, entreprises…).

SON RÔLE ?

- Réfléchir, échanger et faire des propositions sur les projets et les enjeux qui concernent le territoire.
- Être un lieu d'échanges et de débats pour apporter un regard citoyen.
- Être force de proposition pour accompagner les élus dans leurs réflexions et leurs choix.
- Participer à des concertations, animer le débat public, favoriser le développement de la participation citoyenne...

Une envie de vous impliquer, de débattre, de proposer et de contribuer à la vie de Lamballe Terre & Mer ?
Le Conseil de Développement est fait pour vous !

38 communes,
un territoire, des idées

Le Conseil de Développement agit sur un territoire de 38 communes avec des réalités, des expériences et des besoins qui peuvent être très différents d'une commune à l'autre.

Pour construire une réflexion au plus près du terrain, le Conseil de Développement donne la voix à celles et ceux qui vivent sur le territoire ou qui le font vivre.



DES CONTRIBUTIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le Conseil de Développement peut être sollicité par Lamballe Terre & Mer pour donner son avis sur les grands projets et les enjeux qui concernent l'avenir du territoire. Il peut aussi choisir les sujets sur lesquels il souhaite se mobiliser.

Depuis sa création en 2024,
l'instance fait des propositions sur :

- Le bien vivre ensemble.
- Les mobilités.
- Les déchets.
- L'évolution du trait de côte.
- Le plan climat air-énergie.
- Les énergies citoyennes.

À partir de 2027 :

- Continuer la réflexion sur l'eau et la démocratie participative.
- Contribuer à l'élaboration du projet de territoire.
- Travailler sur des sujets choisis avec les nouveaux membres.

REJOIGNEZ LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



POURQUOI Y PARTICIPER ?

- Devenir acteur de son territoire.
- Réfléchir ensemble.
- Faire collectivement des propositions aux élus et aux habitants.
- Agir pour l'intérêt général.

LE PROFIL IDÉAL ? LE VÔTRE !

Etudiant, salarié, retraité, entrepreneur, parent, membre d'associations, représentants de structures... Quel que soit votre profil ou vos centres d'intérêts, vous avez toutes et tous des choses à apporter !

Pas besoin d'être un expert ou d'avoir déjà une expérience de la vie publique car c'est ce que vous vivez, vos idées et ce que vous aimeriez voir évoluer sur le territoire qui vont nourrir la réflexion et les avis collectifs.

INFOS & CANDIDATURE

Retrouvez toutes les informations sur le Conseil de Développement et déposez votre candidature avant le 30 novembre 2026:

- En scannant le QR code ci-contre :
- Sur le site de Lamballe Terre & Mer : www.lamballe-terre-mer.bzh, rubrique «Mon Agglo / Conseil de Développement».
- En nous contactant par email ou par téléphone : conseildedeveloppement@lamballe-terre-mer.bzh - 06 63 33 76 17.